RÉTROSPECTIVE
CREATION BATAILLON DE SAPEURS-pompiers

Devant la recrudescence des incendies dans la campagne de Loché, dus principalement à la négligence des habitants : chute de lanternes, lampes à pétrole, bougies, usage de la pipe qui s'est propagé, foudre, imprudence d'enfants qu'on laisse jouer avec des allumettes chimiques, et parfois malveillance, le Conseil municipal, sous la présidence de son maire M. Bonamy, répond au vœu unanime de la population que la commune possède une pompe à incendie avec un matériel de secours suffisant.

Le 19 mai 1901, il s'engage à pourvoir, pendant 5 ans au moins, aux dépenses engendrées pour l'organisation d'un corps de sapeurs-pompiers, et propose de prélever les ressources sur le produit de la vente du presbytère.

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Lardin de Musset, répond favorablement à la demande. Il autorise l'établissement d'une subdivision de sapeurs-pompiers comportant un effectif de 21 hommes, parmi eux : 1 sous-lieutenant, 1 sergent, 2 caporaux et 1 tambour et clairon.

Le détail estimatif des dépenses se compose comme suit :

* Devis par homme petite tenue (en francs de l'époque)

- 1 pantalon de treillis	6
- 1 veste de treillis	8
- 1 pantalon de drap	17,50
- 1 veste de drap	19
- 1 paire de pattes d'épaules	2,50
- 1 ceinture de manœuvres	3
- 1 casque cuivre	9,50
- 1 képi grande tenue	3,50
- 1 tunique	25

Soit 94 francs par homme

* Sous-lieutenant

- 1 tunique avec épaulettes	60
- 1 pantalon de drap	25
- 1 pantalon de treillis	9
- 1 képi	6
- 1 casque nickelé	20

Soit 216 francs

L'arrêté sera signé, par le Préfet, le 21 octobre 1901.

Lionel

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES A LOCHE-SUR-INDROIS

Vous pouvez encore vous inscrire au concours jusqu'au 30 juin
Le concours des maisons fleuries est ouvert à tous les habitants de la commune dont les cours, terrasses et balcons sont visibles depuis le domaine public.

3 categories

Cours & Jardins, Murs & Balcons, Facades & Fermes

Inscrivez-vous auprès de la Mairie : 02 47 92 61 55

Dates à retenir :
Festivités

17 juin Dimanche 20h
Choeurs de l'oriflamme à l'église Saint Barthélémy- et Saint Laurent de Loché
Entrée libre

24 juin Dimanche
Piano Bar Terra Loupus

15 juillet samedi 23h feu d'artifice + restauration, buvette sur place à partir de 19h + retraite aux flambeaux 22h30

Côté Biodiversité

INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel

naturefrance

100 chiffres expliqués pour tout savoir sur les espèces en France

Édition 2023

Nouveau livret de la collection « La biodiversité en France » sur les espèces de métropole et d'outre-mer.

+ En savoir plus
+ Télécharger le livret

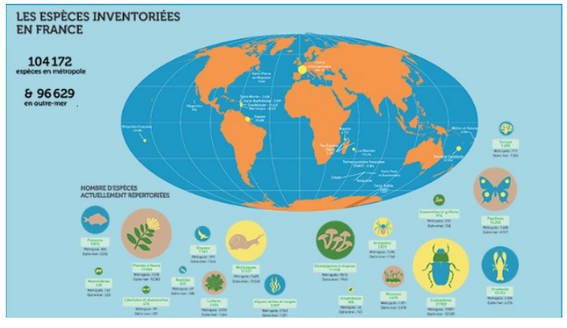

Le site de l'INPN est très riche en informations diverses et variées, il vaut le détour pour qui s'intéresse à la biodiversité. Bientôt une journée mondiale des Lucioles !!

Formations **Vidéos - Podcasts**

Sciences participatives

29 mai-5 juin 2023
Semaine de comptage de la flore urbaine avec Sauvages de ma rue

Jusqu'au 30 juin 2023
Appel à signalements Le dépérissement des arbres urbains

23-24 juin 2023
Atlas de la biodiversité communale
Participez au second camp de prospection naturaliste du Cannet-des-Maures (83)

Printemps-été 2023
Un dragon dans mon jardin
Union nationale des CPIE & Société herpétologique de France

Opération Escargots revient sur la plateforme QUBS

L'Observatoire des messicoles (ODM) vous invite à recenser les plantes messicoles, habitantes des moissons

Programme national de recensement des observations de requins pèlerins, Association pour l'étude et la conservation des sélaciens (APECS)

Formation e-learning Sciences participatives et biodiversité

Événements

2-4 juin 2023
Rendez-vous aux jardins

5 juin 2023
Journée mondiale de l'environnement

7-9 juin 2023
HydroExpo #2, Salon européen de l'entretien et de l'aménagement des environnements aquatiques, Lac d'Orient, Mesnil-Saint-Père (10)

8 juin 2023
Journée mondiale des océans

Jusqu'au 20 juin 2023
2e Printemps de la donnée

Jusqu'au 25 juin 2023
La belle saison des CBN (Conservatoires botaniques nationaux)

9-18 juin 2023
Festival Nuits des forêts

11 juin 2023
Journée internationale du Lynx

22-24 juin 2023
Euroforest, le salon forêt-bois en pleine nature, Saint-Bonnet-de-Joux (71)

29 juin 2023
Journée internationale des tropiques

1er juillet 2023
Journée mondiale des lucioles

5-7 juillet 2023
Assises nationales de la biodiversité 2023 et Assises nationales des espaces naturels sensibles, Marseille (13)

Bibliothèque Municipale de Loché-sur-Indrois

Bibliothèque : ouverte les samedis de juillet de 10h à 12h30, fermée tout le mois d'août
Réouverture samedi 2 septembre 2023
Accès à notre catalogue en ligne sur : http://bibli-loche.bibli.fr/ www.loche-sur-indrois.fr
Accès au portail Nom@de sur : http://nomade.mediatheques.fr

Venez découvrir la collection Cabane magique ou Bus magique, courts romans d'aventures pour enfants dont !

Loché Loisirs

Vous souhaite de très bonnes vacances 2023
Avec de belles activités estivales en famille ou entre amis
Nos activités reprendront la deuxième semaine de septembre
Gym, Musculation, Marche, Théâtre
En Attendant, nous vous souhaitons de faire le plein de bonheur !

Renseignements sur place et par téléphone :

P. 06 14 95 74 25 - Tel. 02 47 92 61 56

https://locheloisirs.wixsite.com/locheloisirs

Des travaux sont prévus dans la salle des fêtes de Loché à partir de septembre 2023. L'Association Loché Loisirs maintiendra ses activités avec le soutien de la commune qui mettra d'autres salles à sa disposition.

QI GONG
Reprise en septembre 2023
Professeur : Stéphane Vincent
P. 06 80 72 28 53

康 功

LE MARCHE
le jeudi matin de 8h30 à 12h30
Place des Anciens Combattants
Un maître fromager, un poissonnier, un maraîcher recherche d'un boucher

---

LA TERRA LOUPUS
Le Café Restaurant de Loché restauration le midi, et de la pizza sur place ou à emporter pour le soir
le dépôt de pain, la petite épicerie
le point poste à partir de 18juillet,
Horaire 7.30h au 22h du Mardi au Samedi
7.h30 au 13h Dimanche
Fermer le Lundi

LE RAMASSAGE DES POUBELLES
Mercredi après-midi
les sacs poubelles doivent être sortis le mardi soir ou le mercredi matin
Quand il y a un jour férié, la collecte est reportée au lendemain.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES
Nouans :
1er avril – 30 septembre :
mercredi et samedi : 9h – 12h15
1er octobre – 31 mars :
mercredi et samedi : 9h-12h15
Genillé :
1er avril – 30 septembre
mardi et jeudi : 9h – 12.15h samedi : 14h – 17.45h
1er octobre – 31 mars : mardi et jeudi : 9h – 12h30 samedi : 14h – 16.45h

---

FILVERT TRANSPORT
à la demande
Tel. 0800 123 037
3 €

SOINS INFIRMIERS

Villeloin

Maryse Garnier: 02 47 92 71 41
Romain Assailly: 06 22 63 13 54

Murielle Pinard 06 40 21 68 99

Nouans

Caroline Feler: 02 47 91 56 59

Yannick Dehayes: 02 47 91 56 59

LE LOCHÉEN

Commune de Loché -sur- Indrois

N°26
Juin 2023

Chères Lochéennes, chers Lochéens,
Depuis le 1er mai, notre commerce local a de nouveau ouvert ses portes. L'affluence lors de son inauguration montre bien la nécessité d'un lieu de rencontre et de partage pour la population locale mais aussi pour celle de passage. Merci à Lili et à Éric d'avoir choisi Loché-Sur-Indrois pour y développer leur fibre commerciale. À partir de la mi-juillet (peut-être avant), l'ouverture du Point Poste apportera un service complémentaire, indispensable, de proximité qui a tendance à disparaître de plus en plus.
Ce Lochéen de l'été se veut optimiste pour notre commune. La journée détente et de la fête nationale programmée le 15 juillet est prévue pour le midi et le soir avec en final le tir du feu d'artifice. La municipalité accompagnée du syndicat d'initiative, des pompiers, des associations locales invite tous les bénévoles à participer à l'organisation et au déroulement de cette journée.
En juin plusieurs manifestations annoncées dans ce Lochéen viendront agrémenter la vie des villageois.
Comme depuis plusieurs années, l'accueil dans notre commune sera mis en avant avec la poursuite du fleurissement, tout en tenant compte des restrictions liées à l'usage de l'eau, ainsi que la présence des personnages issus de l'imagination et des mains du groupe de créateurs locaux. Il nous tarde de les découvrir !
Les travaux pour le site intergénérationnel se poursuivent dans les locaux de l'ancienne école maternelle et dans la salle des fêtes avec en juin la mise en place du chauffage par géothermie. En juillet et août les travaux seront suspendus en raison de la présence de l'accueil de loisirs qui utilise les salles communales durant les vacances scolaires.
Que cet été vous soit le plus agréable possible !
Faites bien attention à vous et à nos aînés lors des fortes chaleurs !

Le Maire
Nisl Jensch

Que se passe-t-il dans nos campagnes ?

Billet d'humeur

Vigilance et paranoïa sont des sœurs siamoises.
Aucune des deux ne peut vivre sans l'autre.

Impossible aujourd'hui d'envisager la problématique de l'énergie sans évoquer le chapitre du renouvelable. C'est comme ça, c'est la mode et c'est dans l'air du temps.

Souvent qualifiée de décarbonée, propre et/ou verte, l'énergie renouvelable destinée à notre production électrique provient de différentes ressources naturelles illimitées et peu polluantes à l'usage telles que l'air, la lumière, l'eau, la chaleur du sol et les matières organiques en opposition aux énergies non renouvelables qui sont, quant à elles, générées par la combustion de matières premières fossiles et/ou minérales, limitées en quantité et coûteuses à extraire, telles que le gaz, le pétrole, le charbon et l'uranium, toutes très polluantes.

Ces sujets importants sont traités par le Ministère de la Transition Écologique qui après avoir pondu une première loi pour la croissance verte en 2015 a décidé, pour atteindre ses objectifs de décarbonation et d'indépendance énergétique (et surtout rattraper le retard sur ses voisins européens), d'accélérer le développement des énergies renouvelables en proposant une loi supplémentaire. Son but : Développer de concert toutes les formes d'énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, biomasse et hydraulique) en planifiant et accélérant les procédures, libérer du potentiel foncier, accélérer le déploiement de l'éolien en mer et optimiser les financements. En clair et pour ceux qui comme moi ont du mal à déchiffrer le jargon de nos élites, il va s'agir d'écourter le temps lié aux procédures administratives, trouver des terrains pour l'implantation des installations (de préférence à la campagne) et s'enquérir de nouveaux financements pour à la fois monter tous ces projets et calmer les récalcitrants en les rétribuant.

Aux communes, aux Conseils Municipaux et aux Maires, la charge de définir des « zones d'accélération et d'implantation en fonction des objectifs qui auront été fixés ». A l'État via son « Référent Préfectoral » la responsabilité de gérer les procédures administratives, de coordonner protagonistes et auxiliaires puis en dernier ressort, accord ou non, de trancher.

Comme d'habitude, ce nouveau texte, qui est illisible, pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Cependant et en survolant rapidement les documents, trois incohérences attirent illico l'œil du chaland un tant soit peu curieux et ouvert à ces sujets :

- Un agenda contraint. Entre la mise à disposition des données, la proposition des zones par les communes, la concertation territoriale, l'avis final du Comité Régional de l'Énergie et la cartographie départementale des parcelles choisies, une année sera nécessaire à minima pour la planification du projet. Une paille ! Et encore faudra-t-il que tous les voyants restent au vert. Huit mois supplémentaires seraient par exemple nécessaires s'il fallait positionner des zones complémentaires. Au vu de la complexité de ce nouveau pavé, du nombre de questions qu'il pose et de l'importance de la liste (non exhaustive) des acteurs engagés dans l'équation, inutile de dire que ces délais incompressibles ne seront naturellement jamais respectés. Est-il possible par ailleurs de garantir une participation effective des populations locales de chacune des régions sur des enjeux aussi importants avec un délai fixé à six petits mois ?

- Des organes de contrôle et d'évaluation indisponibles. Afin de disposer « d'un état des lieux de la connaissance de l'impact réel des énergies renouvelables sur la biodiversité, le sol et les paysages », a été prévu la création d'un Observatoire des Énergies Terrestres ! Ce dernier n'existe toujours pas et nul ne sait à quel moment il doit intervenir, les pouvoirs dont il sera investi et surtout son degré d'autonomie. En fait, on ne sait rien. Même problème avec le portail cartographique numérique destiné à recenser et mettre à disposition du public toutes les études réalisées en amont qui n'est toujours pas opérationnel.

- La main mise de l'État : Le « Référentiel Préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique » disposera d'un rôle central et ce à toutes les étapes du processus. Il décidera, après lecture de l'avis du Comité Régional de l'Énergie (dont on ne sait pas grand-chose également), de la cartographie définitive même si les zones destinées à l'implantation n'ont pas été proposées en nombre suffisant. De fait, les communes locales auront-elles la possibilité d'intenter des recours en cas de désaccord ? Quelles seront alors les réelles prérogatives du Médiateur en charge des litiges ?

Que se passe-t-il dans nos campagnes ?

Et plus de questions encore quand il s'agit de rentrer dans les détails :

Quels sont les objectifs chiffrés régionaux à atteindre ? Sachant que notre commune est déjà dotée de nombreuses installations, disposera-t-elle d'une marge de manœuvre plus importante que ses voisines ? Qui va calculer la puissance énergétique renouvelable déjà installée ? Qui va décider du type d'installation (éolien, solaire, hydraulique, géothermie, biomasse…), de son emplacement et déterminer le niveau de nuisance admissible (olfactive, sonore et/ou visuelle) pour chacun de ces projets ? De tels programmes pourront-ils être développés hors des zones pré-définies et sans l'aval des communes ? Qui gérera alors les inévitables conflits de voisinage ? Qui va prendre en charge et sous quelle forme l'inévitable dévaluation des terrains ? Sachant que le coût de ces installations est exorbitant, qui paiera l'addition finale (si ce n'est le contribuable au travers des aides d'état ?) Comment les contrats de fourniture d'énergie vont-ils se mettre en place et à quelles conditions ? A l'instar des véhicules électriques, jusqu'à quel point le coût réel de l'empreinte carbone nécessaire à la fabrication, au transport, à l'entretien, au remplacement et au démantèlement des équipements éoliens et photo-voltaïques justifie-t-il de tels investissements ? Qui peut garantir que le coût de l'électricité verte ainsi produite sera moins chère ? Pour la plupart intermittentes, a combien estime-t-ton la quantité d'installations nécessaires pour satisfaire en continu la demande humaine ? Combien en faudrait-il d'ailleurs pour égaler à la fois en puissance et en performance les équipements existants biberonnés aux énergies fossiles ? Qui aura la charge de l'entretien de ces matériels ? Si ces installations sont tellement efficaces, pourquoi donc conserver, conforter voire réconforter le lobby nucléaire (qui ne sait toujours pas comment se débarrasser de ses déchets) en le contraignant à maintenir sa dépendance aux métaux rares extra-européens… ?

Comme d'habitude avec ces imbuvables textes de loi, ce qui pose problème n'est pas autant ce qui est écrit que ce qui ne l'est pas. Ce dernier avatar ne fait pas exception mais il nous rassure au moins sur trois points :

- Pour la simplification, la clarté et la rapidité, à l'évidence, c'est loupé. Les technocrates panaméens sont décidément incapables de parler aux gens.

- L'état nous prend pour des jambons. Il autorisera par exemple les communes à définir des zones d'exclusion des énergies renouvelables si et seulement si la commune a présenté des zones d'accélération en nombre suffisant ! Autre exemple : Il envisage de créer un poste de médiateur chargé de trouver des solutions amiables en cas de litige qui ne seront ni obligatoires ni contraignantes !

- A travers le Référent Préfectoral, c'est bien l'état qui conserve la main et qui dictera ses choix, envers et contre tous, au terme de la procédure. La commune ne reste qu'un faire-valoir et sa participation bien qu'inscrite dans la loi n'est rien d'autre qu'une petite friandise acidulée destinée à l'amadouer laissant ainsi les mains libres à l'impétrant fonctionnaire qui imposera doctement au claque-faim local son package d'installations high-tech emballé dans une lénifiante idéologie écologique. Cette nouvelle loi n'est qu'un enfumage de plus destiné à camoufler l'indétrônable logique économique sous-jacente d'un gouvernement qui n'hésitera pas à sacrifier son peuple sur l'autel de la rentabilité. Alors que tant de questions demeurent sans réponses et que nombre de débats relatifs aux autres énergies alternatives sont soigneusement mis de côté, l'ordonnance de l'illusion verte accompagnée de son florilège de chimères délirantes est prescrite à toute force parce qu'elle est officiellement un enjeu de santé publique. La bonne blague… A la vérité et comme c'est souvent le cas, j'ai bien peur que les dés ne soient jetés depuis longtemps, par quelques obscurs sachants psychorigides tapis dans l'ombre pour qui le Citoyen au mieux ne comprend pas ses explications et au pire n'est pas autorisé à en demander. Tout le reste n'est que billevesées et littérature.

Ultime incongruité : L'état, via le développement des énergies décarbonées, s'est également fixé l'objectif d'accéder à la souveraineté énergétique. On se pince quand on sait qu'en voulant renoncer à sa dépendance aux énergies fossiles et au vu des capacités industrielles dont il dispose, il devra aussitôt confirmer son allégeance à nombre de nations très éloignées seules à même à ce jour de l'alimenter en composants et matériaux indispensables à la concrétisation de ses ambitions écologiques !

Pascal BERAUD.

Quel est cet étrange bâtiment route de Châtillon et pourquoi des bornes de recharge pour véhicules électriques ?

Cet élément préfabriqué est un dispositif de stockage d'électricité composé de batteries lithium-ion, assemblées dans un container. L'électricité est stockée lorsqu'elle est surabondante sur le réseau et restituée lorsque le réseau en a besoin, limitant ainsi le risque d'éventuels délestages.
L'implantation de cet élément de stockage se justifie par la présence à proximité de lignes moyenne tension qui relient deux postes sources (points d'interconnexion entre le réseau de transport d'électricité et le réseau de distribution). Le poste source de Châtillon-Sur-Indre étant proche.
Le système est piloté et contrôlé par un système numérique intelligent de gestion de l'énergie.
La présence des bornes de recharge permet d'autre part de répondre à la demande croissante du besoin lié à l'augmentation des véhicules électriques.
Le fait de coupler l'IECharge (les bornes) et la JBox (le dispositif de stockage), l'accès à de très grandes puissances de charge sans déstabiliser le réseau est possible. Jusqu'à 320 kw de puissance pour deux bornes et 160 kw pour les deux autres, ce qui permet de ne compter environ qu'une quinzaine de minutes pour une autonomie de 300 km environ selon le véhicule. Le prix de la recharge est à 0.30€/kwh.
Pour information, un deuxième élément de stockage est prévu de l'autre côté de la plateforme.

Déploiement de la fibre optique.
Actuellement une grande partie du bourg de Loché-Sur-Indrois est raccordée à la fibre optique. Les travaux se poursuivent pour le reste du village et de toute la campagne.
Pour suivre l'évolution du déploiement et connaître vos possibilités de raccordement, consultez le site :
www.valdeloirefibre.fr
En renseignant votre adresse ou le nom du lieudit, dans l'onglet de recherche, le symbole de couleur verte vous confirmera la possibilité de vous raccorder.
Lors de votre choix d'opérateur précisez bien votre adresse avec le numéro qui vous a été attribué par la commune.
La fin du déploiement sur notre commune est fixée au 31 décembre 2023 ; certaines demeures devront donc être plus patientes que d'autres !

Arrivée de la fibre sur la commune.
Le 15 mai dernier la réunion d'information a bien eu lieu et a permis aux personnes présentes de poser les questions qui les préoccupaient. Il est toujours possible de vous renseigner auprès de la mairie en cas de difficulté.

Que se passe-t-il dans nos campagnes ?

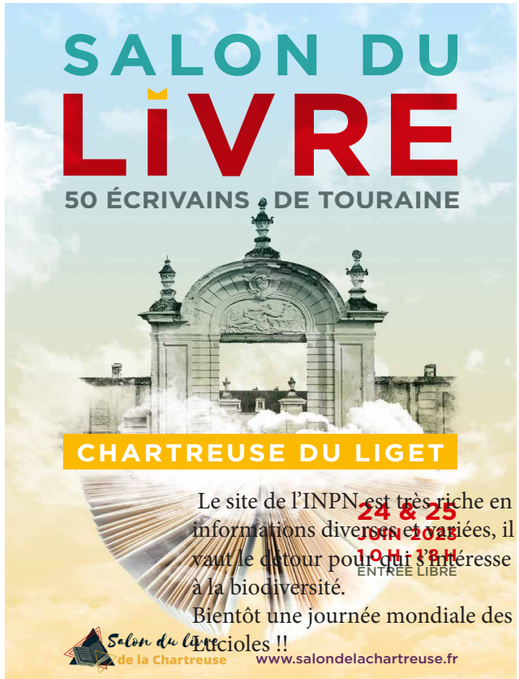

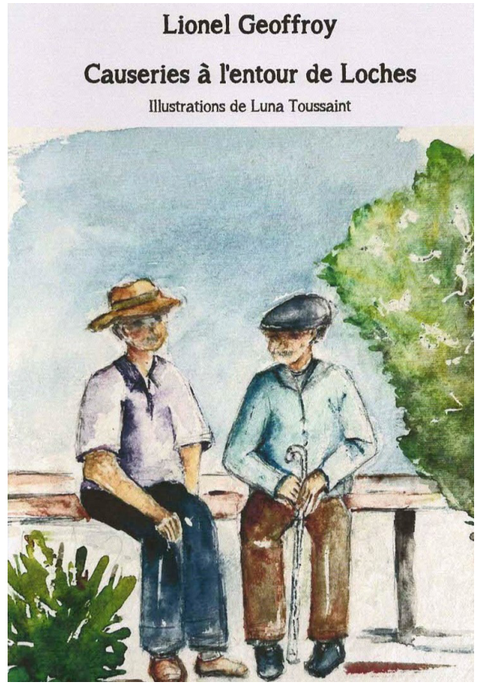

A vous toutes et tous, nouvelle invitation au SALON du livre à La Chartreuse du Liget les 24 et 25 juin 2023 où vous retrouverez une cinquantaine d'écrivains régionaux dont Lionel Geoffroy écrivain Lochéen qui publie son quatrième ouvrage intitulé « Causeries » deuxième recueil de nouvelles se déroulant comme précédemment dans les villages autour de Loches et dont vous avez ci-joint la primeur de la couverture.

Que se passe-t-il dans nos campagnes ?

Rando gourmande

Ce dimanche 28 mai fut radieux et nombre de marcheurs répondirent à notre invitation. La température fut douce et cette journée connut incontestablement un très grand succès. Tous les records ont été battus avec 360 inscriptions à la randonnée et les repas composés à votre guise avec les produits locaux présentés sur place furent eux aussi nombreux. Très grande satisfaction encore avec l'intervention de la fanfare de Nouans qui a donné à cette journée un air de fête applaudi par les pique-niqueurs ! Bravo aux organisateurs pour cette journée de détente si réussie !

La prochaine sera attendue avec impatience !

Un troc plante mais pas que…

Nous avons connu une très belle affluence.

L'ambiance sympathique de cette journée a permis d'échanger de nombreux conseils et discussions autour du jardinage.

Une exposition de tableaux sur le mur de l'église par nos artistes Sergine et James.

Des compositions de tableaux et paniers fleuris et poterie.

Les gourmands ont pu déguster café, gâteaux confectionnés par les organisateurs.

Ce fut une belle réussite pour le deuxième troc plantes et tous se donnent rendez-vous l'année prochaine….

Josiane et son équipe

ration

REPAS DES AÎNÉS 2023

« Respecte tes anciens car tu deviendras vieux à ton tour ! «

Lundi 8 mai dernier était organisé le traditionnel «Repas des aînés» de Loché. 56 de nos anciens ont répondu cette année à l'appel soit 18 de plus que l'an passé. L'événement était organisé conjointement par la mairie (inscriptions, installation, décoration, service), Joëlle et Kelly (repas) et Le Terra Lupus, nouvel estaminet inauguré récemment et désormais lieu de rendez-vous incontournable des fêtards et autres soudards. A l'animation, Anaëlle, troublant ménétrier mondialement plébiscité et habitué des lieux.

Lilie et Eric, nouveaux tauliers du caboulot local, lancent les festivités et proposent aux convives vin d'honneur, punch et amuse-gueules variés. Deux heures plus tard, ces derniers rejoignent la salle des fêtes et prennent place autour des 8 tablées disposées en cercle face à l'estrade. Regina, Claudine, Vincent et Pascal assureront le service tandis que Joëlle et Kelly ont d'ores et déjà investi la coquerie. Au menu cette année, bouchées à la reine, rôtis de porc et croustillants de légumes, salade, fromage et gâteau au chocolat. Largement de quoi sustenter les jabots percés de nos inestimables et insatiables lurons qui engloutiront d'ailleurs sauvagement le tout en l'arrosant d'abondants breuvages bigarrés. Anaëlle, dont les toilettes tout aussi ahurissantes les unes que les autres affolent pléthore de nos hôtes, captive son auditoire en égrenant cantabiles, mélopées et ritournelles populaires que d'aucuns reprennent avec délectation. Alors que les plus hardis tentent d'arracher les plumes de son nouveau complet brésilien, d'autres esquissent timidement quelques pas de danse entre les tables.

Le coucou affiche 17h00 lorsque les réjouissances prennent fin tandis que nos doyens Lucette et Louis viennent d'être honorés.

A nos précieux voyageurs temporels * :
Christiane, Nicole et Jean-Pierre, Jean-Claude, Didier, Pierre, Jean-Claude, Madeleine, Kaarina et Michel, Dominique et son compère, Paulette, Béatrice et Jean-Pierre, Monique et Daniel, Thierry, Marie-Paule, Joël, Josiane et Alain, Elisabeth et son royal Edile, Jack, Pierre, Thérèse et Jean-Claude, Chantal, Lucette, Louis, Sergine et Jean-Pierre, Claude, Claude et Jean-Charles, Brigitte et Christian, Christiane et Alain, Evelyne et James, Joëlle et Jean-Michel, Jean, Annick et Claude, Gérard, Odile et Bernard, Michèle et Yves, William, Pierre, Micheline et Michel,

MERCI A TOUS. Nous fûmes à nouveau les témoins privilégiés d'un moment délicieux empreint d'émotion, d'admiration de de ravissement. Nous mesurons tous la chance insolente qui est la nôtre, la bonne fortune de pouvoir profiter pleinement de ces instants rares de convivialité, de retrouvailles et de camaraderie comme autant de petites bulles atemporelles qui laisseront à vos serviteurs nombre de merveilleux souvenirs. Rendez-vous l'an prochain, si vous le voulez bien, pour une nouvelle édition et d'ici là les enfants, prenez bien soin de vous boudiou !

Pascal BERAUD - « Qui de bonne heure est vieux restera longtemps jeune."

15 juillet : repas champêtre le soir avec animation musicale qui se poursuivra après le feu d'artifice. Afin d'avoir l'aide d'un maximum de bénévoles pour cette journée, réunion du SI vous êtes invités à la réunion qui aura lieu le vendredi 16 juin à partir de 18h30 dans la petite salle des fêtes, elle aura pour objet de préparer la soirée du 15 juillet.

15 juillet : repas champêtre le soir avec animation musicale qui se poursuivra après le feu d'artifice. Afin d'avoir l'aide d'un maximum de bénévoles pour cette journée, réunion du SI vous êtes invités à la réunion qui aura lieu le vendredi 16 juin à partir de 18h30 dans la petite salle des fêtes, elle aura pour objet de préparer la soirée du 15 juillet.